

SE PRÉPARER AUX TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS

Des chantiers en zone urbaine dense

Les gares de la ligne 15 du Grand Paris Express (GPE) dans les Hauts-de-Seine se situent toutes en zone urbaine dense. Elles desserviront ainsi de nombreux habitants et emplois. Mais leur construction s'en trouve compliquée par le manque d'espace et l'importance des services urbains présents.

Pour la ligne 15 sud (Noisy-Champs–Pont-de-Sèvres) dont la mise en service est prévue en 2022, les travaux préparatoires ont commencé. Les calendriers et les emprises des travaux de génie civil se précisent. Ainsi, pour les 5 gares des Hauts-de-Seine, les emprises chantiers nécessiteront la fermeture d'axes ou de carrefours plus ou moins importants. La durée de ces fermetures est réduite au maximum mais sur toute la durée des travaux des restrictions de circulation seront présentes à proximité.

Ce numéro présente la démarche mise en place par le Département avec la Société du Grand Paris pour limiter les impacts trafic liés aux travaux à venir. Cette démarche s'appuie notamment sur la mise en place d'une application permettant de visualiser les travaux à venir par période.

Calendrier des travaux du Grand Paris Express dans les Hauts-de-Seine

M15 sud Noisy-Champs > Pont-de-Sèvres

2016 : début des travaux préparatoires

Mi-2016 : début des travaux de génie civil (gare de Fort d'Issy-Vanves-Clamart)

2022 : mise en service

M15 ouest Pont-de-Sèvres > Pleyel

Mi-2018 : début des travaux préparatoires

2025 : mise en service
Pont-de-Sèvres > Nanterre-la-Folie

2027 : mise en service
Nanterre-la-Folie > Pleyel

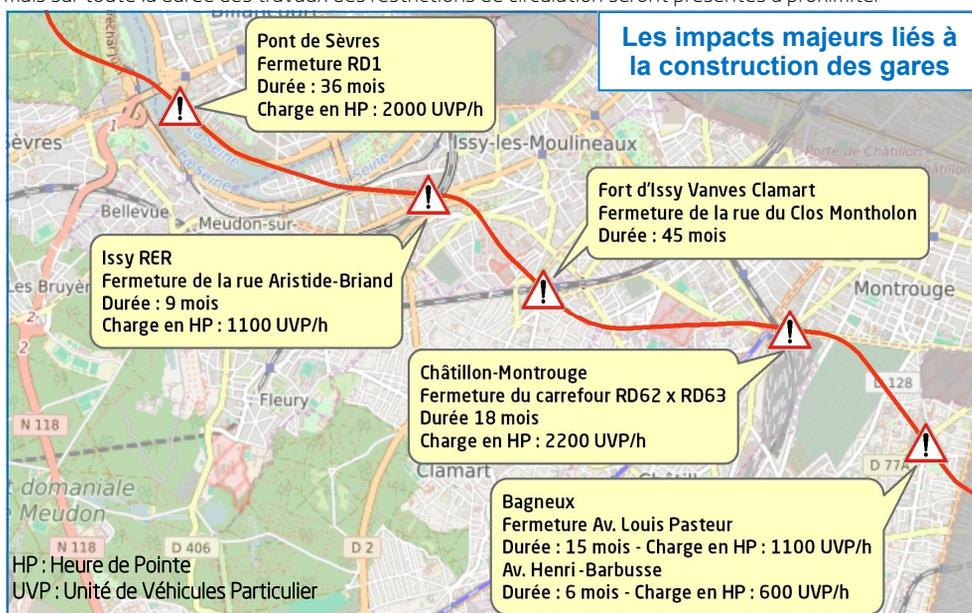
M18 CEA St-Aubin > Aéroport d'Orly

2018 : début des travaux

2024 : mise en service

<http://www.societedugrandparis.fr>

Les impacts majeurs liés à la construction des gares



Des impacts attendus sur le trafic

La fermeture de certaines voies de circulation ou uniquement leur réduction de capacité aura des effets importants sur les conditions de circulation dans des secteurs déjà fortement congestionnés aux heures de pointe. Des arrêts et des itinéraires de lignes de bus pourront également être impactés.

Un trafic de poids lourds plus important gênera également la circulation. En effet, l'acheminement des matériaux et l'évacuation des déblais nécessiteront de nombreux trajets poids lourds. Même si le transport par voie fluviale est privilégié, toutes les gares ne sont pas à proximité directe d'un port.

Les démarches engagées

La Société du Grand Paris (SGP) est consciente des nuisances que connaîtront les habitants des territoires concernés par les travaux. Elle a mis en place un important dispositif de communication intégrant une lettre d'information aux riverains, un site web tenu à jour avec les actualités travaux, des panneaux d'affichage et de la signalétique autour des chantiers et des permanences d'agents de proximité.

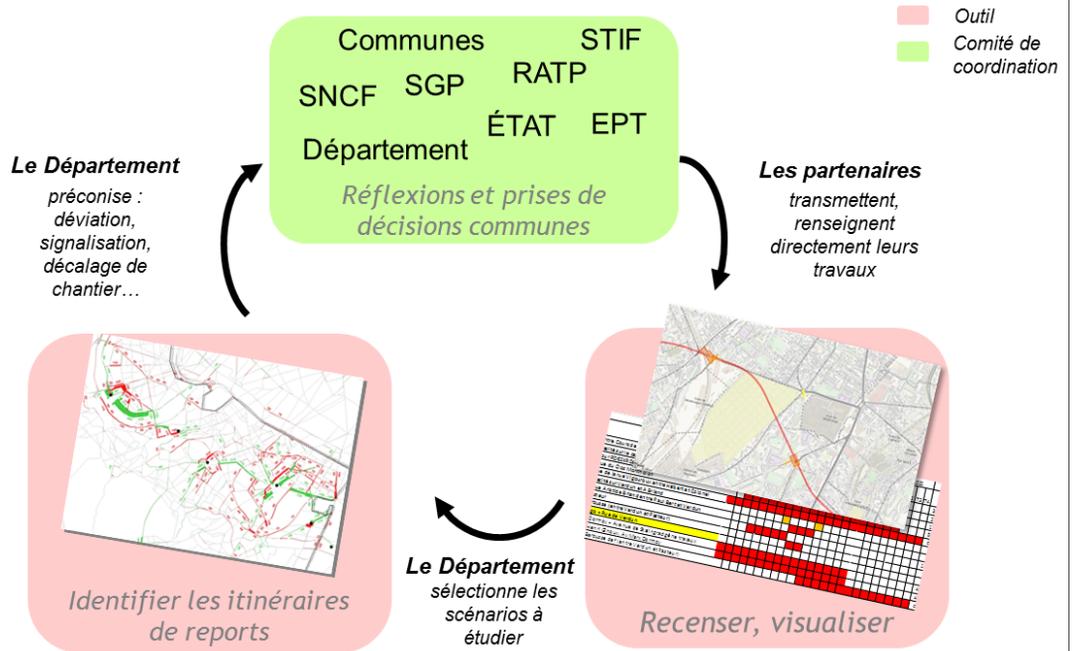
La SGP s'est également rapprochée des collectivités territoriales pour travailler avec elles à l'atténuation des différentes nuisances. Ainsi une démarche spécifique est mise en place avec le Département des Hauts-de-Seine sur les impacts trafic, au travers d'une convention.

LA DÉMARCHE MISE EN PLACE PAR LE DÉPARTEMENT POUR LIMITER LES IMPACTS TRAFIC LIÉS AUX TRAVAUX DU GRAND PARIS EXPRESS

Une démarche partenariale, des outils d'aide à la décision

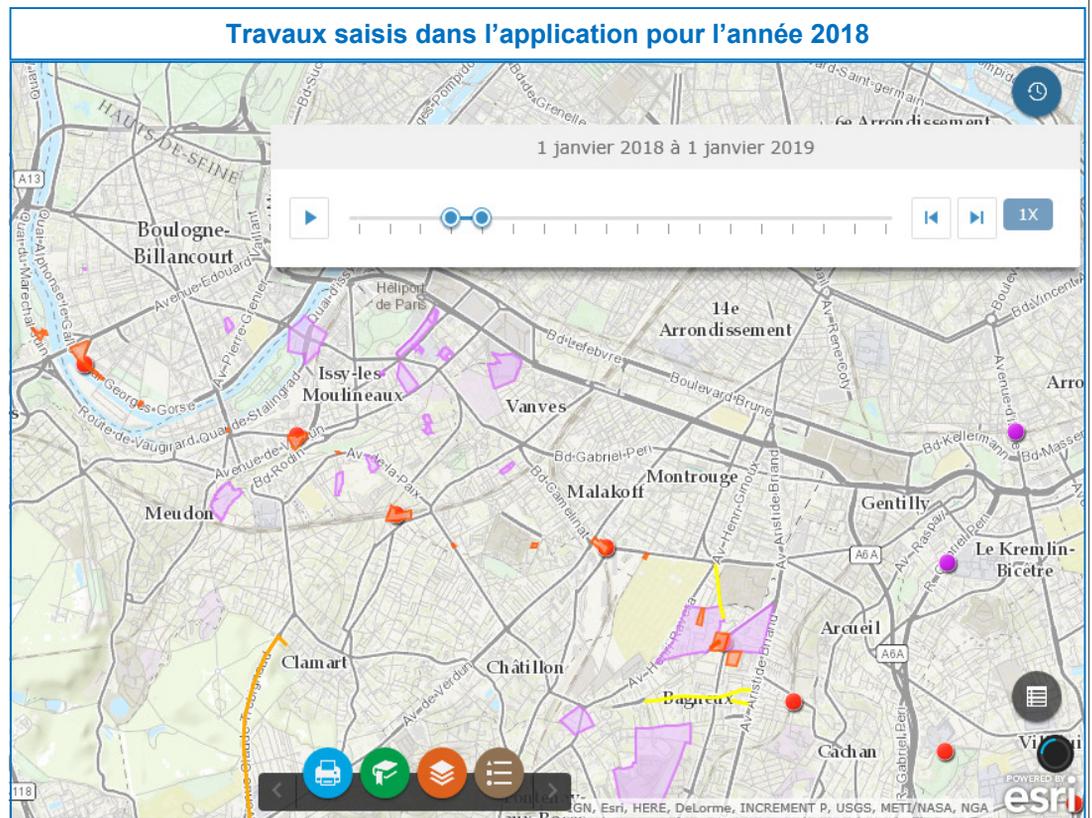
La démarche s'organise autour d'un « comité de coordination » constitué des différents acteurs concernés par les travaux du GPE. Ce comité doit permettre une réflexion conjointe sur les impacts à venir et les mesures pouvant être prises pour les limiter.

Deux outils viennent aider cette réflexion, une application cartographique et le modèle multimodal de déplacement du Département.



Une application cartographique à destination des services municipaux, des maîtres d'ouvrage et de leurs maîtres d'œuvre

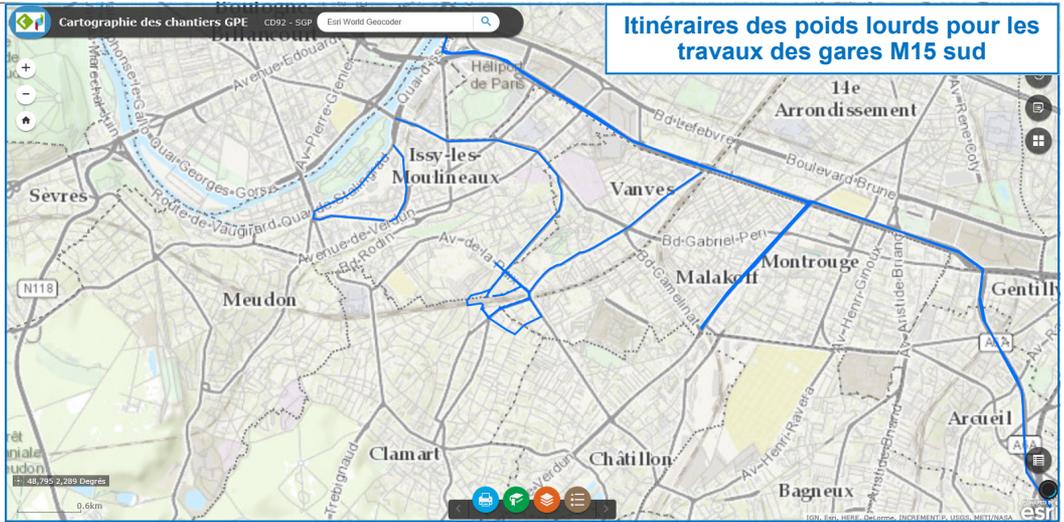
L'application doit permettre à chaque entité de saisir ses travaux. Il s'agit de les représenter sur une carte et d'y associer quelques informations, les plus importantes étant les dates de début et de fin. Les utilisateurs de l'application peuvent ainsi visualiser l'ensemble des travaux sur une période choisie. Il est donc possible d'identifier les chantiers se déroulant en même temps et pouvant entraîner des



D'autres données utiles à l'analyse sont intégrées dans l'application.

Les itinéraires de poids lourds sont ainsi tracés selon les premières informations de la SGP et seront mises à jour régulièrement suite aux conclusions de la concertation avec les communes.

Itinéraire PL Acheminement / évacuation des matériaux



Itinéraires des poids lourds pour les travaux des gares M15 sud

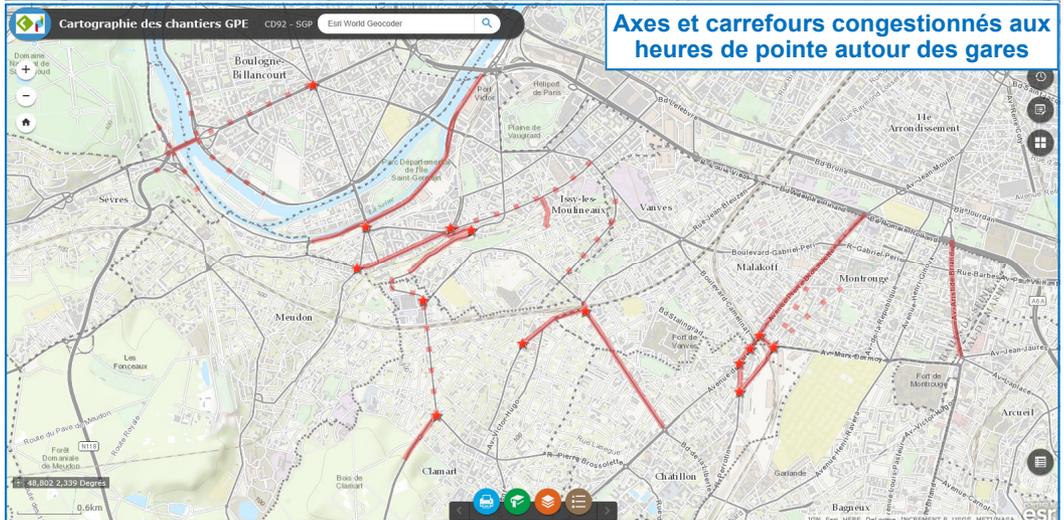
Les axes et les carrefours actuellement congestionnés sont également renseignés. Il s'agit ainsi de mettre en avant les points durs du réseau routier.

Carrefour complexe



Axe congestionné

- Congestion aux heures de pointe
- Circulation dense

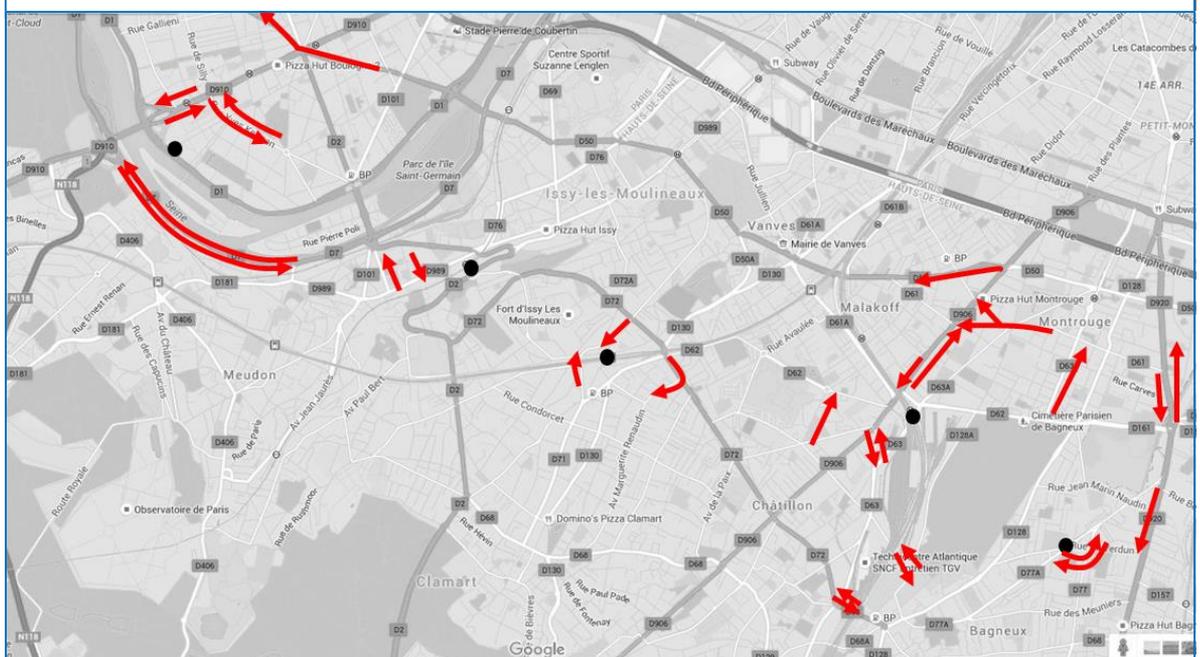


Axes et carrefours congestionnés aux heures de pointe autour des gares

Utilisation du modèle multimodal de déplacement du Département

Le second outil est le modèle multimodal de déplacement du Département. Il est utilisé pour identifier les principaux itinéraires de reports théoriques suite aux contraintes sur le réseau routier.

Principaux axes de report liés aux travaux de l'année 2018 à l'heure de pointe du matin



● Gare du GPE

→ Différence de charge > 100 UVP/h entre la situation de référence et la situation « travaux 2018 »

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE, DES MESURES À PRENDRE PAR TOUS LES ACTEURS

La constitution de cartes à enjeux

À partir des éléments saisis dans l'application cartographique et des résultats du modèle de déplacement, des cartes à enjeux seront réalisées de manière régulière.

À visée communicante, elles doivent permettre d'identifier les zones présentant des difficultés importantes et pour lesquelles la réflexion sur les mesures à prendre doit être prioritaire.

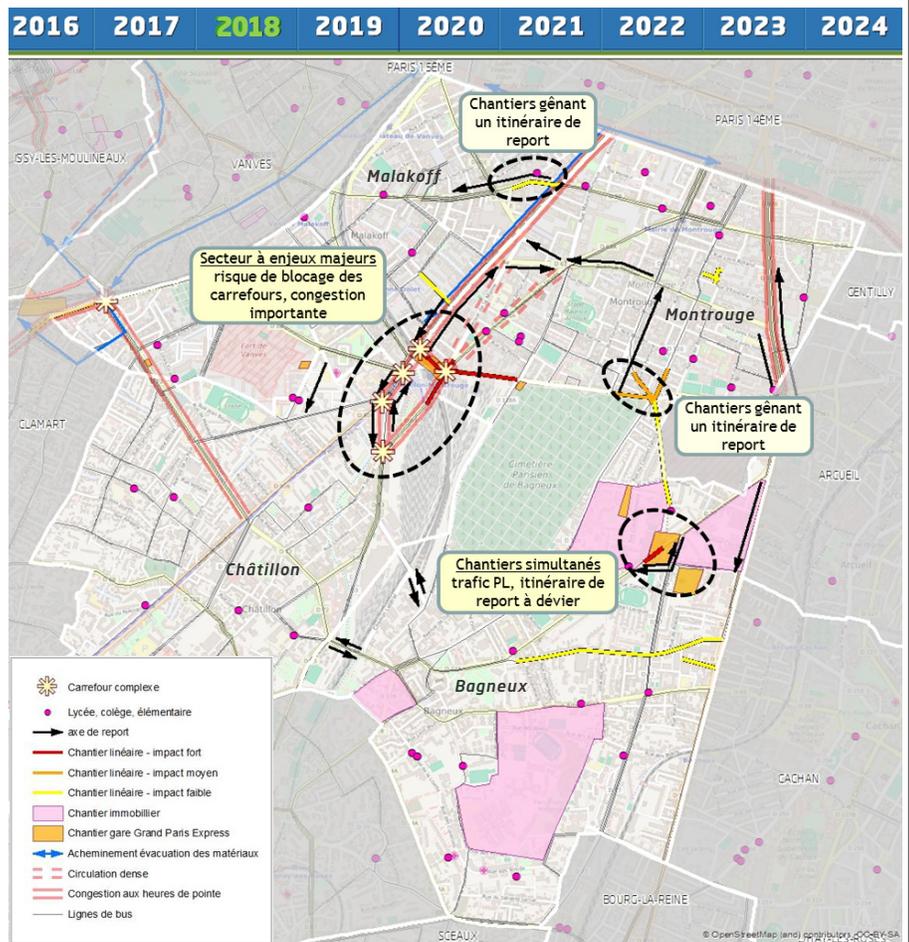
En plus des informations concernant les travaux et le fonctionnement du réseau routier, elles prendront en compte des éléments de la vie locale comme la présence d'écoles ou d'arrêts de bus.

Les mesures qui pourraient être mises en place

Les premières mesures à prendre concernent la signalétique et les panneaux indiquant les fermetures de voie ou les difficultés de circulation à proximité immédiate du chantier mais également l'information plus en amont pour permettre aux usagers de choisir un itinéraire alternatif.

Une réflexion sur les itinéraires alternatifs à privilégier doit également être menée. Il s'agit d'inciter le report vers les axes structurants et d'éviter les reports sur des voiries communales dans des zones résidentielles. Des mesures pour faciliter la circulation sur ces axes identifiés comme axes de report majeurs pourront ensuite être décidés, par exemple l'adaptation du fonctionnement de certains carrefours mais également des mesures pour éviter tout ce qui gêne localement la circulation : le stationnement, les livraisons, le ramassage des ordures ménagères, etc.

Des reports de chantier pourraient également être préconisés pour éviter des impacts cumulatifs aux conséquences importantes.



Le prochain numéro présentera les grands principes du modèle multimodal de déplacement du Département des Hauts-de-Seine et son utilisation pour les projets d'aménagement. L'observatoire est animé par le service Politiques et offres de mobilité de la direction des Infrastructures de Transport au pôle bâtiments et transports du Département des Hauts-de-Seine.

Contact : mobilite-CD92@hauts-de-seine.fr
<http://www.hauts-de-seine.fr/cadre-de-vie/transports/mobilite/>